

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
 Niveaux : Secondaire ordinaire de plein exercice

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

A partir du

- De sept. 2014 au 22 avril 2015

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 19.12.2014
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Epreuve – externe –dissertation –
6^{ème} G

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
M. Didier LETURCQ, Directeur général adjoint

Personnes de contact

Service ou Association : Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Nom et prénom	Téléphone	Email
PRIMERANO Fabrizio	02/690.80.68	fabrizio.primerano@cfwb.be
GOSSELIN Françoise	0473/54 43 47	francoise.gosselin@w-b-e.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame la Préfète, Madame la Directrice,
Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur,

Initiée en 2012, l'épreuve externe certificative de dissertation pour les élèves de 6^e générale de Wallonie-Bruxelles Enseignement, rencontre depuis un réel succès, qui motive la poursuite de l'expérience, toujours **sur base volontaire**.

Pour la quatrième édition de l'épreuve, quelques modifications organisationnelles y ont été apportées, avec l'accord de Madame la Ministre, et ce pour répondre aux contraintes liées à l'instauration, en juin 2015, d'un CESS inter-réseaux de français (limité à une synthèse de textes informatifs) dans l'enseignement de transition. L'organisation concomitante de deux épreuves longues pendant la session de juin générerait en effet des difficultés de calendrier et de gestion des corrections.

Néanmoins, il serait préjudiciable de renoncer à cette opportunité offerte aux écoles de s'inscrire dans la dynamique d'une épreuve externe qui rencontre une large adhésion puisque quelque septante écoles choisissent d'y participer.

Par ailleurs, la dissertation s'inscrit dans une tradition solidement ancrée dans notre réseau et figure, dans le programme, en bonne place au sein des compétences terminales qu'il y a lieu de mettre en place et de certifier en fin d'humanités. Et ce au même titre que la synthèse, qu'elle intègre, dans la mesure où notre épreuve de dissertation s'appuie sur un portefeuille de textes ; qu'elle complète puisqu'elle incite l'élève à intégrer des ressources engrangées dans son parcours scolaire et personnel; et qu'elle transcende puisqu'elle sollicite l'esprit critique et contribue à construire une culture du débat, enjeu majeur de l'enseignement humaniste défini par le Décret Missions.

Il a donc été décidé, pour pérenniser l'expérience dans les meilleures conditions, de l'organiser le **premier mercredi qui suit les vacances de printemps**. La note, communiquée à l'élève, sera intégrée à la note globale de la session de juin.

- **Construction de l'épreuve**

La construction de l'épreuve (évaluation comprise) est placée sous la responsabilité d'un groupe de travail, constitué de professeurs issus de différents districts, de Madame F. GOSELIN, conseillère pédagogique en Français (DS) et de Monsieur F. PRIMERANO, responsable de la cellule pédagogique au SGEFWB.

- **Date de l'épreuve**

L'épreuve précitée sera organisée en même temps, pour des raisons de confidentialité et d'équité, dans toutes les écoles volontaires le **mercredi 22 avril au matin**, et ce, **par dérogation à la circulaire n°497 du 7 avril 2003**, portant sur « l'Évaluation des études et organisation du conseil de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisé par la Communauté française ».

- **Epreuve différée**

En cas d'absence justifiée le jour de l'épreuve, une épreuve différée sera organisée dès que possible à l'intention des intéressés, conformément à la circulaire 497 précitée.

Un exemplaire de ladite épreuve sera envoyé par courrier électronique sur demande à :

Monsieur F. Primerano (fabrizio.primerano@cfwb.be)

ou

Madame F. Gosselin (francoise.gosselin@w-b-e.be).

- **Seconde session**

Pour des raisons tant pratiques que pédagogiques, aucune épreuve externe n'est prévue en septembre.

- **Modalités de passation**

La durée de l'épreuve est fixée à 4 heures maximum, avec une tolérance de 15 minutes. Il s'agit ici d'heures et non de périodes. Les élèves disposeront d'un dictionnaire de la langue française et, le cas échéant, d'un dictionnaire de traduction pour les élèves non francophones.

Des outils linguistiques peuvent également être laissés à leur disposition.

- **Forme de la dissertation**

L'épreuve se basera comme en 2012, 2013 et 2014 sur un portefeuille de textes.

Les élèves ne seront pas tenus à une exploitation exhaustive des documents ni à un travail de synthèse abouti. L'exercice sera principalement centré sur la prise de position personnelle. Il sera demandé, toutefois, de prendre en compte un certain nombre d'arguments dans le portfolio.

Comme les années précédentes, les élèves seront invités à illustrer leur argumentation en mobilisant des savoirs, expériences culturelles, lectures...de leurs cours de français du 3^e degré et, plus particulièrement de 6^e année.

En raison de la date de l'épreuve, relativement éloignée de l'échéance, celle-ci se déroulera à cahier ouvert, contrairement aux années précédentes.

La dissertation se conformera aux exigences de maîtrise des compétences telles que fixées par le référentiel des compétences terminales et par le programme de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- **Evaluation et pondération**

Une grille d'évaluation, assortie d'un commentaire, sera insérée dans le dossier. Elle sera communiquée, préalablement, accompagnée de « consignes blanches » à tous les enseignants, via le Chef d'établissement, au début du mois de mars.

L'épreuve de dissertation représentera un tiers des points de l'examen de juin si les élèves sont soumis, outre la synthèse du CESS, à un examen en interne (généralement oral), soit : un tiers pour la synthèse (CESS), un tiers pour la dissertation et un tiers pour l'examen interne.

L'épreuve de dissertation représentera la moitié des points si l'école n'organise pas d'examen en interne. Soit : la moitié pour la synthèse (CESS) et la moitié pour la dissertation.

La correction sera assurée par le professeur titulaire. Si l'équipe pédagogique le souhaite, des corrections collectives permettront échanges de copies et/ou vérifications.

- **Acheminement des dossiers**

Les documents, sur papier, seront livrés dans les écoles entre le 13 et le 20 avril 2015.

Par souci d'équité, les chefs d'établissements veilleront à **garantir la parfaite confidentialité de l'épreuve jusqu'au jour de la passation.**

Il en va de la crédibilité de l'épreuve, des Directions et du réseau.

- **Informations complémentaires**

A la demande du chef d'établissement, une séance d'information de l'équipe pédagogique de français du DS sera assurée dans les écoles par la conseillère pédagogique.

Demande à adresser à :

francoise.gosselin@w-b-e.be

ou

fabrizio.primerano@cfwb.be

- **Inscriptions**

Les inscriptions sont à renvoyer au plus tard pour le 19 décembre 2014

*soit par courrier au moyen du formulaire en annexe à :

Monsieur Fabrice Primerano
Service général de l'Enseignement organisé par la FWB
Bureau 1G34
20-22, Boulevard du Jardin Botanique
1000 Bruxelles

*soit par courriel à :

fabrizio.primerano@cfwb.be

Mentions obligatoires :

- nom de l'école
- nom du chef d'établissement
- professeur responsable (nom et adresse courriel)
- nombre de classes de rhétorique concernées
- nombre total d'élèves concernés

Je vous remercie de porter la présente circulaire à la connaissance des collègues concernés.

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCQ

**EPREUVE EXTERNE CERTIFICATIVE DE DISSERTATION
ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015**

COORDONNÉES ETABLISSEMENT

Numéro FASE : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Nom du Chef d'établissement : _____

Personne de contact + adresse courriel (enseignant) : _____

Nombre de classes de 6^{ème} générale _____

Nombre d'élèves concernés _____

(+ 10%)

Je soussigné(e)....., Préfet/Préfète des études, Directeur/Directrice inscrit l'établissement dont les coordonnées sont reprises ci-dessus à l'épreuve externe certificative de dissertation à destination des élèves de 6^{ème} année de l'enseignement général de transition, selon les modalités de la présente circulaire.

Date :

Signature :

A renvoyer **pour le 19 décembre 2014 au plus tard** par courrier ordinaire ou par voie électronique
à :

Monsieur Fabrizio Primerano,
Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
bureau 1G34
boulevard du Jardin Botanique 20-22, bureau 1G34
1000 Bruxelles
fabrizio.primerano@cfwb.be